



Juillet 2015

ACCORD DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE GLOBAL CANADA-INDE

En novembre 2010, le Canada et l'Inde ont engagé des négociations en vue d'un accord de partenariat économique global (APEG). L'APEG est un accord à grande échelle portant sur le commerce de biens et de services qui traite des barrières non tarifaires.

L'Inde pourrait devenir un marché important pour les exportateurs agroalimentaires canadiens.

2014, le Canada expédie plus de 738 millions de dollars de produits agricoles et alimentaires en Inde — ce qui fait de l'Inde un important marché pour les exportateurs agroalimentaires canadiens. Selon un rapport d'orientation conjoint publié en septembre 2010, les exportations agroalimentaires canadiennes vers l'Inde pourraient encore augmenter de 42 % grâce à un accord de libre-échange fructueux. Une telle augmentation porterait l'Inde au rang des 5 principaux marchés d'exportations agroalimentaires du Canada.

L'APEG doit accroître la gamme de produits exportés par le Canada vers l'Inde.

Bien que l'Inde occupe actuellement le 7^e rang des marchés d'exportations agroalimentaires du Canada, les pois et les lentilles représentent à eux seuls plus de 95 % des expéditions. L'APEG doit élargir la gamme de produits que le Canada expédie dans ce pays.

Même si l'Inde est devenue un marché intéressant pour plusieurs secteurs agroalimentaires canadiens, incluant le porc et le canola, les échanges de ces produits et de la plupart des autres produits sont minimes, voir inexistants, en raison des barrières commerciales. Les droits d'importation de la majorité des produits agroalimentaires sont élevés et la plupart des secteurs se heurtent à des obstacles non tarifaires, dont des restrictions religieuses et culturelles à l'égard de certains produits (le bœuf, p. ex.), et à des exigences sanitaires et phytosanitaires rigoureuses et souvent changeantes. Ces barrières restreignent les échanges et augmentent considérablement le coût des exportations vers l'Inde.

L'accès au marché requiert l'élimination tarifaire.

Les exportateurs agroalimentaires canadiens vers l'Inde versent d'importants droits de douane — plus de 30 % sur le porc, les aliments préparés et les boissons, de même que sur certaines graisses et huiles végétales. Pour développer le commerce, l'APEG doit éliminer les tarifs douaniers sur l'ensemble des produits agroalimentaires, éliminer la structure tarifaire différentielle actuelle sur les produits oléagineux qui fausse le marché et établit une discrimination au détriment de certains produits importés et lever l'interdiction religieuse sur l'importation de la viande de bovins.



L'APEG doit s'attaquer aux barrières non tarifaires.

Les barrières non tarifaires sont le principal obstacle à l'exportation de produits agroalimentaires vers l'Inde. Il n'est pas rare que l'Inde modifie les exigences d'importations sans vraiment en informer à l'avance les exportateurs. Lorsque cela se produit, les expéditions peuvent être bloquées en transit, ce qui augmente considérablement les coûts associés à l'expédition et provoque une incertitude inutile au sein de la communauté des exportateurs. De plus, l'Inde impose souvent aux exportateurs des exigences impossibles ou trop coûteuses à respecter. En voici des exemples :

- l'Inde ne dispose d'aucun protocole pour émettre des certificats vétérinaires qui sont généralement requis dans le cadre des échanges commerciaux d'animaux, de matériel génétique, de viande, de produits laitiers et d'aliments pour animaux afin de démontrer que les produits importés satisfont aux normes et aux règlements du pays importateur en matière de santé animale;
- les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) s'opposent complètement à l'exportation des semences de canola vers l'Inde — les exportations de semences vers l'Inde sont économiquement impossibles en raison de l'imposition de conditions qui s'avèrent soit impossibles à respecter soit trop coûteuses;
- même si elle n'interdit pas l'utilisation de la biotechnologie, l'Inde doit encore approuver les organismes génétiquement modifiés (OGM) dans les cultures vivrières. Pour que le commerce des produits agricoles avec l'Inde soit possible, cette dernière doit instaurer un processus d'approbation clair et prévisible à l'égard des innovations transgéniques du canola. Un tel processus devrait comprendre le développement conjoint d'un cadre réglementaire autorisant la présence en faible quantité d'OGM déjà approuvés par l'organisme de réglementation compétent d'un autre pays.

Pour être efficace, l'APEG doit lever de manière concrète et durable les principales barrières non tarifaires qui perturbent actuellement les échanges commerciaux. L'accord doit également instaurer des mécanismes efficaces de gestion de futures barrières non tarifaires.

L'ACCA est une coalition d'organismes nationaux et régionaux qui favorise un environnement commercial international ouvert et transparent pour nos secteurs agroalimentaires. Nos membres comprennent les principaux exportateurs agroalimentaires du Canada dans les secteurs du boeuf, du porc, des céréales, des oléagineux, du sucre et du malt où nous représentons les producteurs, les transformateurs et les exportateurs. Ensemble, ces secteurs produisent presque 80 % des exportations de produits agricoles et agroalimentaires du Canada, font des affaires évaluées à environ 50 milliards de dollars par année et emploient directement près de 500 000 Canadiens.